

Paris, le 31 Octob. 1737

Ministère
de l'Intérieur.

3^e Division
1^{er} Bureau
Beaux Arts
Académie
N^o. de France
à Rome.
une
La Somme de
300 f. retenue
au S. Brian
Pensionnaire.
- Sculpteur peut
lui être remise

Monsieur le Directeur,
j'ai reçu la lettre que vous m'avez
fait l'honneur de m'écrire pour
appuyer la demande formée par
M^r. Brian, Sculpteur, à l'effet
d'obtenir la restitution d'une somme
de 300. francs qui a dû conformément
aux Règlement, lui être retenue à
raison du retard qu'il a apporté à
l'achèvement de son travail de 3^e
année pour l'époque de l'exposition
de l'École de Rome.

L'état de maladie de M^r.
Brian ayant, ainsi que vous le me
l'assurez, Monsieur le Directeur,
été la seule cause du retard dont il
s'agit, & cet élève ayant rempli
depuis les obligations qui lui étaient
imposées par les Règlement de
l'Académie, j'ai décidé sur votre
proposition, que la somme de 300 f.
provenant de la retenue à lui faite

M. Ingres Directeur de l'Académie
Royale de France à Rome. /

et qui a été portée en Recette et employée
 dans la Dépense de l'Académie exercice
 1836, sera restituée à M^r Brican
 sur les fonds de 1837.

Je vous autorise en conséquence
 Monsieur le Directeur à prélever
 cette somme sur les fonds de l'exercice
 1837 & à en opérer la restitution

Agréez, Monsieur le Directeur
 l'assurance de ma considération très
 distinguée

Le Roi de France
 Ministre de l'Intérieur
 Montalivet